

**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service eau et risques
Unité police de l'eau et des milieux aquatiques
Affaire suivie par : Muriel CREMONA
Tél : +33 4 68 38 10 76
Mél : muriel.cremona@pyrenees-orientales.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

COPIE

Perpignan, le 7 décembre 2023

Recommandé avec AR

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'arrêté complémentaire d'autorisation, au titre du Code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant le projet de valorisation des boues de la STEP de Perpignan sur la commune de PERPIGNAN.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier complet au guichet unique : 1^{er} décembre 2023
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 66-2023-00160

Je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de l'instruction de votre dossier. Le non-respect de cette disposition entraînerait le rejet de celui-ci-

Durant ce délai, il peut vous être demandé des compléments sur le fond au titre de la régularité de votre dossier, ou des prescriptions spécifiques éventuelles peuvent vous être imposées.

Conformément à l'article R.181-45 du Code de l'environnement, le silence gardé par l'Administration pendant plus de quatre (4) mois sur votre demande emporte décision implicite de rejet.

Huguette BARDOU, chargée de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire (04 68 38 10 81 – huguette.bardou@pyrenees-orientales.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

**Le chef adjoint
du service eau et risques**



Philippe Orignac

Perpignan Méditerranée Métropole
Communauté Urbaine
Monsieur le Président
11, bd Saint-Assisclé
66000 PERPIGNAN